



@ Supplément *Célébrer* 396

sur le site www.liturgiecatholique.fr

Loïck Bélan

Prêtre responsable PLS du diocèse de Versailles

La présidence de la célébration du mariage

Le *Rituel du mariage*, aux n° 35 et 37, pointe la sollicitude pastorale du prêtre ou du diacre pour la célébration du mariage :

« tout en étant ministres de l'évangile du Christ pour tous, les pasteurs tiendront spécialement compte de ceux qui, catholiques ou non catholiques, ne participent jamais au presque jamais à une célébration de mariage ou à l'eucharistie. Cette norme pastorale vaut en premier lieu pour les époux eux-mêmes ».

Le *Rituel* donne quelques indications pour « habiter » l'accueil d'une assemblée de mariage, qui est souvent très éclatée et parfois davantage prête pour les noces que pour passer à l'église.

À la porte de l'église (Rituel n°135)

Nos portes d'église sont belles et majestueuses. Quand la grande porte du fond est ouverte et que le prêtre ou le diacre, sur le seuil, salue, accueille amis et familles, puis les époux eux-mêmes, il fait « parler » la porte de la bergerie dont le Seigneur Jésus a dit :

« Moi, je suis la porte. Si quelqu'un entre en passant par moi, il sera sauvé ; il pourra aller et venir, et il trouvera un pâturage ». (Jn 10, 9)

Ce moment de « portier » permet une salutation humaine mutuelle qui ne nous situe pas face à des étrangers mais permet au prêtre d'être, lui aussi, reçu dans l'intimité amicale et familiale du grand événement du mariage qui va être célébré. La procession liturgique peut commencer : les servants et les autres ministres marchent en tête, puis le prêtre précédant le cortège des mariés. Le prêtre a salué l'autel d'une « profonde inclination », l'a vénéré par un baiser et a gagné son siège tandis que les futurs époux et leurs familles ont trouvé leur place : la célébration de l'Alliance peut commencer. Le Rituel prévoit une autre forme d'accueil des époux (n°138), qui se réduit uniquement à l'accueil des époux, à l'entrée du sanctuaire. On pourra l'utiliser dans le cas d'assemblées très nombreuses.

La liturgie de la parole de Dieu

La *PGMR*, au n°6, dit :

« Puisque Dieu lui-même communique sa Parole, il attend toujours une réponse, qui est écoute et adoration « dans l'esprit et la vérité » (Jn 4, 23). L'Esprit Saint, en effet, rend efficace cette réponse, de sorte que les paroles entendues dans l'action liturgique passent aussi dans la vie, selon cet

enseignement : « Mettez la Parole en application, ne vous contentez pas de l'écouter » (Jn 1, 2). »

Il revient, bien sûr, au diacre ou au prêtre célébrant de proclamer l'évangile et de faire l'homélie, mais l'assemblée sera d'autant plus écoutante et participante qu'elle verra celui qui préside être lui-même attentif et le premier écoutant du Dieu qui parle.

Les monitions

Le Concile Vatican II a introduit la possibilité d'une monition au cours de l'action liturgique, pour permettre une meilleure catéchèse et par là une meilleure participation des fidèles à la célébration. L'expérience nous a montré l'intérêt de ces monitions, surtout dans les assemblées comptant de nombreux non-pratiquants comme c'est souvent le cas pour les mariages. Elles doivent être particulièrement brèves et bien préparées, pour ne pas parasiter la prière liturgique par trop de bavardages.

Le *Rituel* propose en « modèles » cinq monitions judicieusement placées pour « unifier » l'assemblée à des moments stratégiques de la célébration :

- Après la salutation pour « saisir » l'assemblée et la préparer à la célébration du mariage (n°142),
- Au début de la célébration du mariage, avant le dialogue initial, le prêtre s'adresse aux futurs époux et, de façon oblique à l'assemblée pour les mettre en face de la solennité de l'engagement qu'ils vont prendre, mais aussi pour leur manifester la présence puissante du Christ, à leurs côtés, au moment où ils vont se marier « en connaissance de cause ». (n°157),
- Avant la bénédiction nuptiale pour inviter l'assemblée à prier avec lui (n°177),
- Avant la prière universelle pour rendre « commune » la prière de l'assemblée (n°183),
- Et avant le *Notre Père* pour actualiser la présence de l'Esprit Saint qui permet à l'assemblée de s'ouvrir à la paternité de Dieu. (n°188).

Autant de moments que la liturgie confie au célébrant pour lui permettre de guider l'assemblée telle qu'elle est ; pour lui faire goûter une « participation pleine, consciente et fructueuse » (SC 14) à l'action liturgique.

La célébration du sacrement du mariage

La présidence de la célébration du mariage se déploie au moment de la célébration du sacrement lui-même :

- C'est le président (prêtre ou diacre) qui conduit le dialogue initial.
- C'est lui qui invite à l'échange des consentements.
- C'est lui qui dans un geste simple et magnifique pose la main sur les mains jointes des époux pour recevoir, bénir, confirmer le consentement au nom du Dieu vivant : « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ».
- C'est lui qui bénit les alliances avant que les nouveaux époux ne se les passent au doigt.
- C'est surtout lui qui, solennellement, donne la bénédiction nuptiale en étendant les mains au-dessus des époux, comme un ciel de grâce.

Cette prière de bénédiction nuptiale pour que le Seigneur accorde, par le don de son Esprit, sa grâce à ceux qu'il unit dans le mariage est le point le plus éminent de ce ministère de présidence.